

Date : 09/04/13

Votre entreprise en fait-elle assez pour votre santé au travail?



Utilisé dans les pressings à sec, le perchloroéthylène présenterait des risques pour la santé
LIANG XIAOPENG/CHINE NOUVELLE/SIPA

SANTE - Le **Medef Ile-de-France** se penche sur la santé des salariés français. L'attention portée à votre état est-elle suffisante? Comment l'entreprise peut se servir de la bonne santé de ses employés comme levier de compétitivité...

Depuis 2002, les entreprises françaises sont dans l'obligation de posséder le document unique, le carnet de santé et de prévention de risques en entreprise, à mettre à jour chaque année. Et trop souvent dans les PME, le document unique n'est pas à jour, ce qui pose un problème face au juge pour les salariés et l'entreprise en cas de litiges sur un accident du travail, explique-t-on au Medef Ile-de-France ce mardi.

Évaluation du site

Version internet du quotidien gratuit 20 minutes. À l'image de la version imprimée, l'édition électronique présente l'essentiel de l'actualité et du divertissement.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 537

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

L'objectif premier est une démarche préventive. L'objectif en pointillés est d'intégrer les salariés dans un projet commun. Tout particulièrement en période de crise, où les effectifs réduits doivent se focaliser autour d'un projet tout en gardant la santé pour espérer sauver la compétitivité de leur entreprise.

Installer de la moquette ABS dans le bureau

«L'employeur doit identifier et évaluer le degré de gravité d'un risque puis mettre en place un plan d'action», détaille Guillaume Verdier, avocat spécialisé en droit du travail des entreprises. Bien souvent, les risques potentiels ne sont pas évidents à être identifiés, surtout dans des bureaux de cadres du tertiaire qui semblent pourtant impeccables, témoigne l'avocat. Postures, coupures, chutes, électrocution, acouphènes, bruit ambiant, sont des risques potentiels qui doivent apparaître dans le document unique.

«La fréquence est associée à la gravité», explique Carine Le Callonnec, directeur environnement hygiène et sécurité chez Otis. L'entreprise doit ainsi changer régulièrement chaises, bureaux ou éventuellement installer de la moquette ABS ou des murs acoustiques.

Mettre à mal le frein culturel français

Et dans quel but améliore-t-on l'environnement de travail pour prévenir les risques de santé. Des salariés témoignent: « ça va me permettre de garder mon travail». En réduisant la pénibilité, la situation devient pérenne. Grâce notamment aux services de santé au travail, ou encore aux ergonomes, les névroses sont limitées, le discours médical devient cohérent et la sinistrose est évitée», affirme Jean-Pierre Paray, sociologue.

Problème, à ce jour, «il n'y a pas de chiffre en France », poursuit-il. On ne calcule pas ce que coûte réellement un arrêt maladie par exemple. Par ailleurs l'environnement n'est pas engageant entre les licenciements et les plans sociaux à répétition. Enfin, le «frein culturel» bloque l'avancée de la prévention en entreprise selon le sociologue qui rappelle que 32% des pathologies des salariés ont une origine professionnelle. Pire, une personne sur deux arrêtée plus de six mois ne reprend pas son travail, 75% au-delà d'un an d'arrêt.

Le sociologue préfère rappeler enfin que les entreprises pratiquant la prévention voient les durées d'arrêt de travail et le nombre de contentieux baisser, leur image s'améliorer commercialement et auprès des salariés.